

## **Règlement du parcours pédestre du 24 Juin 2018**

### **dans le cadre de LA COURONS-PEDALONS, MARCHONS D'ARVIEU**

#### **Article N°1 : Organisateur**

Cette activité de la «Courons-Pédalons, Marchons d'Arviu» est organisée par l'association «Arviu Art de Vivre»

#### **Article N°2 : Date, lieu et horaire**

Le Dimanche 24 juin 2018 à Arviu (12120).

Accueil des participants à partir de 8 heures.

Distribution de collations à emporter (hors boisson).

Départ à 9 heures.

L'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires ou de supprimer l'épreuve.

#### **Article N°3 : Réalisation du parcours pédestre**

Parcours pédestre non chronométré, sans classement et sans esprit de compétition.

Les marcheurs individuels peuvent être de types masculins, féminins et de catégories d'âges libres. Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale (voir modèle en fin de règlement).

L'épreuve est ouverte aux marcheurs licenciés ou non.

Les participants doivent prévoir un sac à dos avec boisson.

Un organisateur, en liaison avec l'organisation participe à la randonnée.

#### **Article N°4 : Parcours**

Départ de la place Lou Vallat, ensuite suivre la boucle balisée PR, balisage jaune.

Distance de 10 Km ; D+ 225 m ; Durée 2h30 environ. Niveau 1.

Le plan sera affiché sur le lieu de départ.

La fiche du circuit est téléchargeable sur site [arviu-pareloup.fr](http://arviu-pareloup.fr) : N°1, Circuit Clauzelles

#### **Article N°5 : Inscriptions à la marche.**

Inscriptions sur place, le jour même entre 8h et 9h, 3€. Aucune inscription après le départ des marcheurs.

Le présent règlement ne s'applique qu'aux personnes inscrites.

#### **Article N°6 : Inscriptions au Repas Facultatif.**

Un repas à midi est proposé au tarif de 8€ par personne, 6€ par enfant.

Pour une meilleure organisation, inscription conseillée en téléphonant au 06 73 58 00 52

ou par mail : arvieu.artdevivre@gmail.com

Les inscriptions seront toutefois possibles le jour même sous réserve de places disponibles.

#### **Article N°6 : Assurance.**

L'organisation est couverte en responsabilité civile.

Les participants doivent être couverts par leur propre assurance ou responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

#### **Article N°7 : Assistance médicale.**

Sur le parcours, l'accompagnateur est en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Il est doté d'une trousse de premiers secours.

#### **Article N°8 : Régularité et éthique.**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets.

### **Article 9 : Droits d'image.**

Tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la marche et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article N°10 : Organisation et animations annexes.**

- Mise à disposition parking et toilettes.
  - Jeux en bois géants gratuits
  
  - Buvette.
- 

### **Modèle AUTORISATION PARENTALE pour mineur :**

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur\*, autorise l'enfant , né(e) le à participer à la marche pédestre de « la Courons-Pédalons, Marchons » d'Arvieu le 24 Juin 2018 sur le circuit de 10 km, durée environ 2h30, balisé PR, dénivelé + 225, niveau de difficulté 1.

Je déclare avoir lu et accepter le règlement et certifie que les infos fournies dans le présent formulaire sont exactes.

Date et Signature : Père, mère ou tuteur Tuteur :